



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

**1**re séance plénière

Mardi 5 septembre 2000, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.*

## Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Ouverture de la cinquante-cinquième session par le Président de la délégation de Namibie

**Le Président provisoire** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

## Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

**Le Président provisoire** (*parle en anglais*) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la méditation ou à la prière, et conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, je propose qu'en même temps nous célébrions aussi, en ce jour d'ouverture de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 36/67 du 30 novembre 1981 et 52/232 du 4 juin 1998, et consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

## Point 124 de l'ordre du jour provisoire (*suite*)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/55/345)

**Le Président provisoire** (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen des points inscrits à notre ordre du jour, et conformément à la pratique établie, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/55/345, qui a été distribué cette après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Ce document contient une lettre que le Secrétaire général a adressée au Président de l'Assemblée générale et dans laquelle il informe l'Assemblée que 26 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information contenue dans le document A/55/345?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président provisoire** (*parle en anglais*) : J'informe également les Membres que depuis la publication du document A/55/345, le Rwanda et le Togo ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président provisoire** (*parle en anglais*) : Cette information sera publiée dans un additif au document A/55/345.

### **Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Pouvoirs des représentants à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale**

##### **a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

**Le Président provisoire** (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale nomme les neuf pays suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Bahamas, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gabon, Irlande, Maurice et Thaïlande.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Élection du Président de l'Assemblée générale**

**Le Président provisoire** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale

à procéder à l'élection du Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle que, conformément au paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, doit être élu parmi les représentants du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

À cet égard, le Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États m'a informé que ce groupe appuie la candidature de S. E. M. Harri Holkeri, de la Finlande, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du Règlement intérieur, je déclare donc S. E. M. Harri Holkeri, de la Finlande, élu Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale par acclamation.

J'adresse mes félicitations les plus sincères à S. E. M. Harri Holkeri et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir escorter le Président jusqu'à la tribune.

*M. Harri Holkeri assume la présidence.*

#### **Allocution de M. Harri Holkeri, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je suis profondément reconnaissant de la confiance témoignée à mon pays et à moi-même que représente la présente élection. Je ferai de mon mieux pour être à la hauteur de l'honneur d'avoir été élu Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis d'assurer chaque personne présente ici que dès aujourd'hui, je suis le Président de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Le fait que la présente session de l'Assemblée générale ait été désignée Assemblée du millénaire de l'Organisation des Nations Unies, donne une importance particulière au privilège qui m'a été accordé d'être au service des États Membres. Le Sommet du millénaire qui se tient cette semaine, rassemblera un nombre incomparable de chefs d'État ou de gouvernement. Coprésidé par les Présidents Tarja Halonen de la Finlande et Sam Nujoma de la Namibie, le Sommet est

un moment unique, symbolique. La Déclaration du Sommet reprendra la vision commune des États Membres à ce moment précis. Elle orientera nos travaux non seulement pendant l'Assemblée du millénaire, mais dans les années à venir.

Je suis profondément reconnaissant à mon prédécesseur estimé, M. Theo-Ben Gurirab, Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, pour le travail inlassable qu'il a accompli afin d'ouvrir avec succès la voie au Sommet du millénaire et à l'Assemblée. Je lui souhaite les meilleurs succès dans tous les efforts qu'il déploie alors qu'il continue de servir son peuple en tant que Ministre des affaires étrangères de la Namibie.

Je souhaite saluer également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, une fois de plus, a fait preuve de ses qualités de dirigeant, de son courage et de son esprit visionnaire. Son rapport intitulé « Nous les peuples » (A/54/2000) a établi les fondations indispensables aux travaux du Sommet. Il a également établi pour nous de nouvelles normes de clarté dans les objectifs de pertinence et de lisibilité.

Alors que je remercie tous les États Membres pour la confiance qu'ils m'ont accordée, je suis particulièrement reconnaissant au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour leur appui. Pour la Finlande, cette présidence vient à la suite de près de 45 ans d'appartenance à l'Organisation des Nations Unies. Au cours des dernières décennies, la Finlande et les Finlandais ont eu la possibilité de servir l'Organisation des Nations Unies de plusieurs façons. Aujourd'hui, mon tour est arrivé de servir l'Organisation et son Assemblée générale, le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation a été – et reste – l'une des pierres angulaires de la politique étrangère de la Finlande. La Finlande est attachée au multilatéralisme pour la promotion des buts et principes des Nations Unies, tels que consacrés dans la Charte. Pour mon pays, le multilatéralisme représente donc un moyen de promouvoir une plus grande égalité sociale, la démocratie et les droits de l'homme – et, en particulier, les droits des femmes et des filles. Ce sont ces objectifs et l'ensemble des objectifs du développement humain durable, de l'atténuation de la pauvreté et de la lutte contre les menaces mondiales qui pèsent sur

l'environnement qui sont également au cœur de la coopération pour le développement de la Finlande.

Dans le cadre du multilatéralisme, la Finlande a également participé activement aux activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis le canal de Suez jusqu'au Sud-Liban et aux Balkans. Depuis les années 50, des milliers d'hommes et de femmes finlandais ont participé avec dévouement à l'appui des efforts de maintien de la paix et de la sécurité des Nations Unies.

Le Sommet du millénaire qui se tient cette semaine et la Déclaration qui en émanera donneront une énorme impulsion qui renforcera la mise en œuvre de l'ordre du jour mondial et de ses objectifs en matière de développement, tels que définis dans les conférences mondiales des années 90. La Déclaration constituera un mandat officiel pour notre travail et pour ma présidence.

À l'ordre du jour dont nous sommes saisis, est inscrite une question qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit de l'enseignement primaire et secondaire, en particulier pour les filles. L'éducation est un élément capital de l'économie mondiale, et nous devons tenir nos engagements à cet égard.

L'Assemblée générale aura la responsabilité de tenir compte du moment et de mettre en œuvre l'engagement politique de nos chefs d'État ou de gouvernement. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent faire preuve d'un esprit de direction devant le reste du système des Nations Unies et devront refléter les résultats du Sommet dans leur travail. Nous devons éviter de nous contenter de fonctionner comme d'habitude.

Il est également essentiel que nous commencions sans retard l'examen des recommandations du rapport du Groupe des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous devons faire tous les efforts nécessaires pour mettre à la disposition de tous de nouvelles technologies à faible coût. Je crois que les technologies de l'information et de la communication représentent une occasion unique de poursuivre le développement, en réduisant la pauvreté, en améliorant l'éducation ou en luttant contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Cela peut aider à mieux comprendre les changements climatiques et d'autres problèmes écologiques, et même à envisager d'avoir des quartiers salubres au

lieu de taudis. En d'autres termes, cela nous permet d'atteindre les objectifs concrets qui font partie de la Déclaration du Sommet qui va être adoptée.

Pour l'Assemblée générale, cela représente une tâche énorme. J'aimerais maintenant m'attarder sur la façon dont nous pouvons accomplir cette tâche. Il faut pour cela obtenir la coopération du monde entier, accroître la transparence de l'Assemblée générale et améliorer son efficacité.

En ce qui concerne les activités de l'Organisation en faveur de l'ensemble de la société civile, ce travail est étroitement lié à la pertinence globale des Nations Unies. Ceci représente un défi que les Nations Unies peuvent soit accepter et se développer ou refuser et cesser de se développer. La norme devrait être le dialogue et l'inclusion. L'apparition d'un réseau mondial vigoureux et viable d'organisations non gouvernementales est un fait. Nous savons tous que leur travail est indispensable et il complète le rôle des Nations Unies dans de nombreux domaines. Ceci s'est manifesté récemment dans le Forum du millénaire, et j'espère que les gouvernements prendront le temps de réfléchir sur les résultats de ce Forum.

Le secteur privé fait partie de la société civile. Actuellement, l'Organisation des Nations Unies examine de nouveaux moyens de coopérer avec le secteur privé afin de veiller à ce qu'il prenne dûment note de notre travail et de nos normes dans l'intérêt mutuel. À cet égard, j'exprime mon appui aux initiatives prises récemment par le Secrétaire général.

En outre, notre objectif doit être de renforcer la compréhension, la collaboration et la complémentarité des activités entre l'ONU et les institutions financières internationales.

Pour être efficace, et pour être dûment reconnue, l'Assemblée générale doit travailler de façon transparente et compréhensible. Afin de ne pas se transformer en un royaume ermite, qui n'est compris que par les experts de l'ONU, l'Assemblée générale doit être à même d'expliquer pourquoi son travail est pertinent pour le monde extérieur. En tant que Président, mon objectif est de travailler de façon ouverte. Ce sera là également l'une des demandes que j'ai faites aux Présidents des grandes commissions et au Secrétariat.

Je crois fermement qu'afin de donner plus de valeur et de changer les choses, l'Assemblée générale doit examiner, de façon ciblée, sérieuse et opportune,

les défis que représentent le changement rapide et la mondialisation. Pour ce faire, elle doit répondre aux priorités actuelles de ses États Membres. Il faut pour cela avoir le courage de revenir aux intentions initiales de l'Assemblée générale et de voir comment celles-ci peuvent être traduites dans l'activité pratique actuelle de l'Organisation.

Pourtant, l'Assemblée générale ne concerne pas uniquement des mandats et des réalisations spécifiques. Pour engager un dialogue sur une base d'égalité, la communauté mondiale a besoin de l'Assemblée générale. Entre les nations, même le dialogue le plus coûteux est bien meilleur marché que le conflit armé le moins coûteux. Le pouvoir du dialogue au service du développement est bien prouvé par les objectifs convenus lors des conférences mondiales des années 90.

Comme dans tout autre parlement, il existe forcément un certain niveau d'esprit partisan et de manœuvre politique dans l'Assemblée générale. Après tout, il existe des différences réelles dans les intérêts des États Membres et les opinions mondiales. Toutefois, l'Assemblée générale peut perdre son efficacité si ceci se transforme en une étouffante mentalité de bloc et en une façon de voir les choses sous la forme nous-contre-eux. Au cours de cette Assemblée du millénaire, je prie instamment les États Membres d'œuvrer dans l'esprit du partenariat et de la solidarité.

Je vois le rôle du Président de l'Assemblée générale comme un rôle de facilitateur, de conciliateur et de bâtisseur de consensus. Il doit diriger – et ce que je ferai – mais sans l'appui des États Membres, cette direction finira par échouer. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous devons prendre des décisions difficiles et parfois désagréables. Ces décisions exigent de nous tous un esprit de dialogue et d'inclusion.

Je ferai tout mon possible pour conduire les travaux de l'Assemblée de manière efficace. Je ne me fais pas d'illusion pour ce qui est des solutions rapides. Je crois que ce sont souvent les petites choses pratiques qui comptent et qui, en fin de compte s'additionnent pour aboutir à des changements. Une des conditions premières sera de toujours commencer les séances plénières de l'Assemblée à l'heure. Je suis certain que les Présidents des grandes commissions s'engageront à adopter la même pratique au niveau des commissions. Il ne s'agit pas uniquement d'utiliser judicieusement

nos ressources communes, c'est le moins que nous puissions faire pour que nous fassions preuve de respect et de courtoisie les uns envers les autres.

Je m'efforcerai également de maintenir un dialogue étroit et régulier avec les présidents et les bureaux des grandes commissions, ainsi qu'avec le Secrétariat. Les six présidents que nous sommes sur le point d'élire sont bel et bien les piliers des travaux quotidiens de l'Assemblée générale. J'ai également l'intention d'avoir des contacts réguliers avec les présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

En ce qui concerne le Secrétariat, il représente un partenaire indispensable sans lequel notre travail ne pourrait se faire. Je salue les fonctionnaires de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain, pour leur dévouement, leur détermination et le dur travail qu'ils accomplissent. Je souhaite rendre un hommage particulier aux fonctionnaires qui, en ce moment même, mettent leur vie en danger au service de l'Organisation.

J'ai confiance dans l'humanité et j'ai confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que nous pouvons vivre dans la paix et l'harmonie car le pouvoir de nos valeurs et de nos objectifs communs dépasse nos divergences. Notre force repose sur la diversité de l'humanité et sur nos antécédents, nos compétences et nos connaissances différentes. En tant que père et que grand-père, je rêve d'un monde meilleur pour mes enfants et les enfants de mes enfants.

Dans l'accomplissement de mes fonctions de Président, je ferai de mon mieux pour servir l'ONU et tous ses États Membres. J'aurai besoin, dans cette tâche, de votre soutien et de votre assistance. Je voudrais inviter chacun d'entre vous à oeuvrer de concert pendant cette Assemblée du millénaire. N'ayons pas peur des difficultés et des incertitudes qui s'annoncent. Au contraire, appuyons-nous sur la coopération, la coopération mutuelle et la confiance.

Je vous remercie de votre attention.

## **Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

### **Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies**

#### **Demandes d'admission (A/54/699)**

### **Lettre du Président du Conseil de sécurité (A/54/758)**

#### **Projet de résolution (A/55/L.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la procédure habituelle, je voudrais inviter l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 19 de l'ordre du jour provisoire intitulé « Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies », la recommandation favorable faite par le Conseil de sécurité au sujet de la demande d'admission de Tuvalu à l'Organisation des Nations Unies.

Cette procédure spéciale a été auparavant appliquée pour donner aux États dont le Conseil de sécurité a recommandé l'admission à l'Organisation, la possibilité, au cas où l'Assemblée générale répond favorablement à leurs demandes, de participer dès le début aux travaux de la session.

S'il n'y a pas d'objection, nous allons procéder en conséquence.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de Tuvalu en tant que Membre à l'Organisation des Nations Unies, comme il est stipulé dans le document A/54/758. A cet égard, un projet de résolution a été présenté dans le document A/55/L.1.

Avant de nous prononcer sur ce projet de résolution, je voudrais annoncer que depuis sa présentation, les pays suivants se sont également portés coauteurs : Allemagne, Brésil, Burkina Faso, Chypre, Danemark, Inde, Israël, Japon, Slovénie, République arabe syrienne et Trinité-et-Tobago.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation?

*Le projet de résolution A/55/L.1 est adopté (résolution 55/1).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare donc Tuvalu admis à l'Organisation des Nations Unies.

En cette heure historique, j'ai le plaisir, au nom de l'Assemblée générale, de souhaiter le bienvenue à Tuvalu en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Je félicite Tuvalu et je félicite aussi l'Organisation des Nations Unies de l'admission de son 189<sup>e</sup> État Membre.

Je suis convaincu que cet État Membre nouvellement admis apportera sa contribution aux efforts de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux questions qui se poseront dans le domaine des relations internationales.

Je souhaite au Gouvernement et au peuple de Tuvalu un avenir de paix, de prospérité, de bonheur et de succès. Je tiens à assurer Tuvalu du plein appui de l'Organisation des Nations Unies au moment où il prend la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale en tant qu'État libre, indépendant, souverain et épris de paix.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, qui va parler au nom du Groupe des États d'Afrique.

**M. Kahende** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je saisis, tout d'abord, cette occasion, pour féliciter S. E. M. Harri Holkeri de son accession aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je le remercie de l'engagement qu'il a pris dans sa déclaration de servir efficacement l'humanité au cours de son mandat, par le maintien de contacts et le dialogue. Ma délégation, et l'Afrique, ne doutent pas que le Sommet du millénaire, qui débute demain, sera déjà un premier défi de taille à cet égard. Nous l'assurons dans cette entreprise de tout l'appui et de toute l'aide de l'Afrique.

Qu'il me soit permis aussi de remercier un illustre fils de l'Afrique, M. Theo-Ben Gurirab, de l'excellent travail qu'il a effectué dans l'exercice de ses fonctions au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

S'agissant du devoir qui m'amène devant cette Assemblée, le Kenya, en sa qualité de Président du Groupe africain pour le mois de septembre et en son nom propre, saisit cette occasion de féliciter Tuvalu d'avoir rejoint les Nations Unies comme 189<sup>e</sup> Membre de notre Organisation.

Ainsi, la famille des Nations Unies vient de se rapprocher un peu plus de l'accomplissement de l'un des principes clefs de notre Organisation, qui est la reconnaissance de la valeur de l'indépendance de tous les peuples. L'Afrique s'engage à coopérer pleinement avec Tuvalu dans l'exercice de ses nouvelles obligations internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, qui va

faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Asie.

**M. Satoh** (Japon) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir, un honneur et un privilège immenses que de prendre la parole à l'Assemblée générale à l'ouverture de sa cinquante-cinquième session, au nom de tous les États Membres du Groupe des États d'Asie. Je tiens, Monsieur le Président, à vous adresser les plus vives félicitations du Groupe des États d'Asie pour votre élection à la présidence de cet organe. Je suis convaincu que grâce à votre direction avisée et à votre vaste expérience, l'Assemblée générale saura répondre avec sagesse et efficacité aux besoins et aux attentes de la communauté internationale pendant cette historique Assemblée du millénaire. Vous pouvez compter sur le soutien et la coopération totale des États Membres du Groupe des États d'Asie dans l'exercice de vos hautes responsabilités.

J'aimerais aussi remercier vivement, au nom du Groupe des États d'Asie, le Président sortant, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, dont le doigté et le dévouement pendant toute la cinquante-quatrième session nous ont permis de progresser notablement dans le traitement des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée. Nous avons également apprécié sa direction admirable et sa patience inépuisable, qui ont facilité la préparation de cet historique Sommet du millénaire. Toutes ces précieuses contributions augurent bien du succès du Sommet du millénaire.

Je suis particulièrement heureux de féliciter Tuvalu de son admission à l'ONU. Au nom de tous les États Membres du Groupe des États d'Asie, et au nom de mon propre pays, le Japon, je souhaite une chaleureuse bienvenue à ce nouveau Membre de l'Organisation.

L'admission de Tuvalu dans la famille des nations a une grande importance. Elle permet en effet de renforcer l'universalité de l'ONU et, par là, sa légitimité et son rôle. L'accession de Tuvalu à la qualité de Membre de l'ONU nous rappelle une fois de plus combien il est nécessaire de nous pencher davantage sur les problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement.

Les États Membres du Groupe des États d'Asie adressent leurs meilleurs vœux au Gouvernement et au peuple de Tuvalu à l'occasion de cet événement capital de l'histoire de leur pays. Nous nous réjouissons d'avance à la perspective d'une collaboration avec Tu-

valu dans la poursuite des objectifs et des idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Nous adressons également nos remerciements au Président sortant, S. E. M. Theo-Ben Gurirab.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai le grand honneur de féliciter Tuvalu en cette occasion historique de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous notons avec grande satisfaction l'engagement solennel pris par Tuvalu de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies et de s'acquitter de toutes les obligations qu'elle contient. Aujourd'hui, Tuvalu est devenu Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et nous sommes prêts à collaborer étroitement avec ses représentants.

Dans le cadre de l'avènement du nouveau millénaire – occasion pour nous de réfléchir au rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle – l'arrivée d'un nouveau Membre dans la famille de ces nations éprises de paix nous paraît particulièrement symbolique. Nous espérons que la participation de Tuvalu à l'Organisation sera bénéfique à tous les Membres, dans leurs efforts conjoints pour relever les défis urgents qui se posent aux Nations Unies.

Une fois de plus, qu'il me soit permis de réitérer au nom du Groupe des États d'Europe orientale tous nos souhaits de bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la délégation et au peuple de Tuvalu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

**M. Schori** (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième ses-

sion de l'Assemblée générale, et vous assurer du plein appui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Je voudrais également exprimer nos vifs remerciements à M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour la façon remarquable dont il a dirigé la session écoulée.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour féliciter et saluer Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais rendre un hommage particulier au Chef du Gouvernement de Tuvalu qui se trouve parmi nous en ce moment historique.

L'admission de nouveaux États Membres constitue toujours un événement pour l'Organisation. L'ONU est une organisation tout à fait unique d'États souverains, basée sur le principe du respect mutuel et de l'égalité de tous ses Membres, indépendamment de leur superficie et population. Chaque nouveau Membre apporte à cette instance ses propres caractéristiques, son histoire et sa culture qui enrichissent la famille des nations.

Le nouvel État Membre et son peuple ont dû relever de grands défis en faisant face aux éléments naturels. Il est clair que ce nouveau Membre participera activement à l'action de l'ONU et renforcera la perspective du Pacifique Sud dans les activités de notre Organisation et qu'il assurera un meilleur avenir à son peuple.

Nous, membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États souhaitons vivement développer une étroite relation de travail et d'amitié avec les représentants de Tuvalu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique qui va prendre la parole au nom de l'État hôte.

**Mme King** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En ma qualité de représentante du pays hôte, je voudrais féliciter chaleureusement Tuvalu alors qu'il devient Membre de l'Organisation des Nations Unies en ce jour historique. L'adoption, par l'Assemblée générale, d'une résolution admettant ce nouvel État au sein de l'Organisation reconnaît sa souveraineté, son indépendance et sa disponibilité à occuper sa place dans le concert des nations.

Alors que nous travaillons pour faire progresser les objectifs d'une communauté internationale pacifique et prospère, je suis sûre que la participation de Tuvalu aux activités de l'Organisation des Nations Unies bénéficiera à tous les États Membres. J'attends de travailler avec les représentants de Tuvalu qui, j'en suis convaincue, apporteront une nouvelle perspective à l'action de l'Organisation.

Une fois encore et au nom des États-Unis, je voudrais exprimer au Premier Ministre Ionatana Ionatana et à sa délégation nos meilleurs souhaits de bienvenue à l'Organisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États fédérés de Micronésie, qui va prendre la parole au nom des membres du Forum du Pacifique Sud.

**M. Nakayama** (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et de faire une déclaration au nom des États suivants du Pacifique Sud qui sont Membres de cet organe : Australie, mon propre pays, États fédérés de Micronésie, République des Fidji, Kiribati, République des Îles Marshall, Îles Salomon, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu.

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer les sincères félicitations du Groupe des États du Pacifique Sud à la suite de votre élection à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée en ce nouveau millénaire. Grâce à votre direction et à votre grande expérience, nous sommes sûrs que la présente session traitera efficacement des tâches multiples et considérables auxquelles l'Assemblée doit faire face. Je puis vous assurer du plein appui et des meilleurs vœux de succès du Groupe des États du Pacifique Sud dans l'exercice de vos hautes fonctions.

Je voudrais également exprimer notre très profonde gratitude au Président sortant M. Theo-Ben Gurirab, qui s'est efforcé d'assurer la réussite de la session précédente de l'Assemblée. Ses efforts inlassables ont ouvert la voie à l'Assemblée du millénaire et nous ont préparés au Sommet du millénaire.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée de la résolution admettant un autre État Membre parmi nous. Cette résolution est très importante pour le Groupe des États du Pacifique Sud vu que

ce nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, le petit État insulaire de Tuvalu, est un membre insulaire frère de notre Forum du Pacifique, auquel le Groupe des États du Pacifique Sud, ici à l'Organisation des Nations Unies, appartient.

Nous exprimons nos meilleurs vœux au Gouvernement et au peuple de Tuvalu et célébrons avec eux cette heureuse occasion de leur histoire. Le Groupe des États du Pacifique Sud voudrait redire sa sincère gratitude au Conseil de sécurité de l'ONU pour sa décision avisée de recommander l'admission de Tuvalu au sein de cet organe. Notre gratitude va également aux nombreux Membres de l'Organisation qui se sont associés pour coparrainer et appuyer la résolution portant admission de Tuvalu à l'ONU.

C'est la deuxième fois qu'un nouveau Membre de l'Organisation est issu des petits États insulaires en développement. L'an dernier, l'Assemblée a admis les trois petits États insulaires en développement du Pacifique : Kiribati, Nauru et Tonga. Et aujourd'hui, un autre État du Pacifique est admis. Si l'admission d'un autre petit État insulaire en développement est symbolique et renforce davantage l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, sa signification n'est pas totalement étrangère à nombre d'entre nous qui partageons les mêmes vulnérabilités et problèmes que connaissent des États insulaires tels que Tuvalu. Notre superficie et notre isolement ne nous ont pas protégés des effets des décisions prises ailleurs.

Nous avons décidé, au prix de grands sacrifices et en dépit de ressources limitées, de nous joindre à l'Organisation. Nous avons aussi décidé que nous devons participer avec le reste du monde et contribuer de façon constructive à l'action de cet organe. Nous venons à l'Organisation avec des grandes aspirations et convaincus que notre participation en tant que Membres de cet organe fera avancer la cause du développement durable des petits États insulaires en développement. Avec de nouveaux engagements et le plein dévouement des États Membres de l'ONU, les efforts déjà accomplis par cette Organisation n'auront pas été vains en ce nouveau millénaire.

Pour terminer, je voudrais de nouveau exprimer ma satisfaction d'avoir pu intervenir en cette occasion alors que nous accueillons Tuvalu au sein de l'Organisation des Nations Unies.

**Allocution de M. Ionatana Ionatana, Premier Ministre de Tuvalu**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de Tuvalu.

*M. Ionatana Ionatana, Premier Ministre de Tuvalu, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le plus grand plaisir à souhaiter la bienvenue à M. Ionatana Ionatana et à l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Ionatana** (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple de Tuvalu, qu'il me soit permis de transmettre nos salutations chaleureuses et nos sentiments d'amitié aux participants à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je félicite M. Harri Holkeri (Finlande) de son élection à la présidence de l'Assemblée générale.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux Groupes des États d'Afrique, des États d'Asie, des États d'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes, des États d'Europe occidentale et autres États, au pays hôte, les États-Unis, et enfin à nos États voisins du Forum du Pacifique Sud, pour leurs paroles aimables de bienvenue.

Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance aux États qui nous ont parrainés, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour l'honneur qu'ils ont fait à Kiribati de devenir le 189e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

C'est une journée unique dans l'histoire de Tuvalu. Être Membre de l'Organisation des Nations Unies est pour nous un objet de fierté. Être Membre de l'Organisation symbolise un long chemin que notre nation a parcouru depuis l'indépendance. Mais nous sommes humbles également : humbles parce que Tuvalu est un petit pays; humbles parce que Tuvalu a de nouvelles obligations; humbles parce que nous épousons l'idéal de l'ONU, qui est immense : la promotion de la paix et de la prospérité à travers le monde. Conformément à notre foi, je voudrais remercier le Dieu tout-puissant – le dieu de Tuvalu et de toutes les nations – d'éclairer Tuvalu et les Nations Unies dans leur ensemble.

Autrefois, Tuvalu a été une colonie britannique qui faisait partie des îles Ellice et Gilbert. Il est tombé

sous la juridiction anglaise en 1877. Un protectorat britannique a été instauré en 1892, et en 1916 un statut colonial lui a été conféré. En 1975, les deux composantes de la colonie des îles Ellice et Gilbert ont été découplées. Les îles Ellice deviennent alors Tuvalu. Nom traditionnel, le mot Tuvalu veut dire « un archipel de huit îles réunies », en référence à la terre sur laquelle nous avons vécu des siècles durant.

Le 1er octobre 1978, Tuvalu a célébré son accession à l'indépendance. À cette époque, de nombreux observateurs avaient affirmé que l'indépendance de Tuvalu était une promesse sans lendemain. Ils avaient prédit un avenir sombre pour Tuvalu. Le pays se débattait au milieu d'une multitude de problèmes qu'il tentait de surmonter. Tuvalu était alors trop lointain, trop petit, trop pauvre. Aujourd'hui, alors que nous nous adressons à l'Assemblée du haut de cette tribune, il semblerait que ceux qui avaient douté de la valeur de l'indépendance de Tuvalu se sont trompés.

Tuvalu s'enorgueillit d'une culture riche, d'une foi chrétienne profonde et d'un grand respect de l'éducation. Les trois éléments réunis – culture, foi, éducation – sont les fondements du Tuvalu moderne. Mais nous avons mené notre combat de façon solitaire. La vie que nous avons menée sous l'administration coloniale britannique nous a beaucoup appris. En premier lieu, nous avons appris comment diriger un gouvernement et mettre en place un service public. Dans les années écoulées depuis, nous avons bénéficié d'un soutien et d'une bienveillance infinies de la part de la communauté internationale. C'est ce qui était à l'origine d'un legs durable de développement, dont nous sommes éternellement reconnaissants.

Les deux dernières décennies, Tuvalu a atteint une véritable maturité politique et économique. Nous consacrons actuellement nos ressources au développement, y compris et surtout à l'éducation. Le secteur privé de Tuvalu est restreint, mais en voie de croissance. L'infrastructure nationale s'élargit progressivement. En définitive, notre objectif est de parvenir à nous passer de l'aide étrangère. À cet égard, nous reconnaissons le rôle considérable que jouera la technologie de l'information dans le XXIe siècle. Si éloignés que nous sommes, l'Internet a amené le monde jusqu'à notre seuil, et en échange Tuvalu diffuse son nom de domaine Internet, .TV, à travers le monde.

Sur tous les plans, le XXe siècle a été un voyage remarquable pour le peuple de Tuvalu. En l'espace de

quelques générations seulement, nous avons émergé de huit petites îles de l'océan Pacifique, peu connues du monde extérieur. Nous sommes de tradition pêcheurs, planteurs et commerçants. Nous menons des vies simples qui satisfont nos besoins élémentaires. À mesure de nos progrès, nous avons dû nous attaquer à des domaines nouveaux pour nous tels que l'électrotechnique et l'ordinateur. Nous avons adopté de nouvelles sources d'énergie, de nouvelles formes de communication, un nouveau système juridique et le modèle du gouvernement démocratique de Westminster. Aujourd'hui, nous entamons une autre activité au sein de l'Organisation des Nations Unies alors que notre voyage se poursuit dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

La culture de Tuvalu est éclairée par les principes de courtoisie et de recherche du consensus, plutôt que par la confrontation et la division. Nous prêtons une attention particulière au maintien de l'équilibre entre la revendication des droits de l'individu et les besoins de la communauté. C'est notre tradition. Nous pensons que ces principes élémentaires prévalent aussi au sein de l'ONU. Les principes de courtoisie, de consensus et de respect d'autrui seront le fondement de notre présence ici, à l'Assemblée générale.

L'ONU, par l'entremise de l'ensemble impressionnant de ses institutions spécialisées, a prêté à Tuvalu un généreux appui. Depuis notre indépendance, l'ONU a offert son aide dans des domaines aussi divers que la santé publique, la réforme du secteur public, les entreprises privées, l'agriculture, l'éducation, la pêche, le commerce, l'artisanat, la médecine, et l'approvisionnement en eau, pour ne citer que ceux-là. J'ajouterai que les récentes réformes de l'Organisation des Nations Unies, qui l'ont rendue si fascinante aux yeux des petits États désireux d'en faire partie, ont été un moment déterminant pour notre décision de déposer une demande d'admission. La relation que nous entretenons actuellement avec l'ONU est plus profonde qu'elle ne l'a jamais été auparavant et, partant, la place de Tuvalu dans le monde est mieux assurée que jamais.

Le degré de participation de Tuvalu aux affaires régionales et internationales va grandissant. Nous sommes partie de nombreuses conventions des Nations Unies. Nous participons activement à de nombreux organes régionaux et internationaux, dont plusieurs sont des institutions du système des Nations Unies. Nous sommes un membre du Groupe des États africains, caraïbes et pacifiques en partenariat avec l'Union européenne. Vendredi dernier, 1<sup>er</sup> septembre,

Tuvalu est devenu un membre à part entière du Commonwealth.

Dans notre pays, nous sommes préoccupés par la libération du commerce et la mondialisation croissante. D'une part, nous reconnaissons les bénéfices à long terme du libre-échange, notamment à une échelle mondiale; d'autre part, la mondialisation économique est dotée d'une force extraordinaire, sur laquelle nous avons peu de contrôle ou d'influence. Nous serions inquiets si un effet secondaire de la mondialisation venait à éroder nos coutumes et saper notre culture. Comme Tuvalu est un petit pays, le risque qui pèse sur nous est réel, mais Tuvalu ne doit sa survie qu'à lui-même, et c'est la raison pour laquelle nous avons une dette inestimable envers nos ancêtres.

Nous sommes également préoccupés devant les changements climatiques et les conséquences du réchauffement de la planète, notamment de l'élévation du niveau de la mer. Les émissions de dioxyde de carbone ne cessent de s'accroître à travers le monde. Les objectifs dans ce domaine n'ont pas été atteints. Nous demandons instamment aux Membres de la famille des Nations Unies, conformément au protocole de Kyoto, de combattre cette menace de façon plus agressive avant qu'il ne soit trop tard. Comme les membres de l'Assemblée le savent, nous dans le Pacifique sommes tout particulièrement vulnérables. Nous vivons sur de petites îles et, sur les petites îles, la terre est sans prix. Perdre notre terre à cause de l'élévation du niveau de la mer serait une perte tragique, irremplaçable.

Les îles du Pacifique ne sont pas toujours en paix, mais le monde est loin d'être parfait. Souvent, les re-mous d'événements politiques nous atteignent à travers l'étendue du Pacifique. Comme dans un bon nombre d'États voisins, l'exposition à de tels événements, même de façon indirecte, peut signifier la mise en danger de la stabilité et de la sécurité du pays. En période d'instabilité politique, ce dont la région a le plus besoin, c'est l'appui international à la conciliation et au redressement économique. Cela ne profite pas à un seul pays, mais à l'ensemble des États du Pacifique. Les défis auxquels le Pacifique doit faire face ne sont pas uniquement ceux de la famille du Forum, mais de la communauté internationale dans son ensemble, car nous avons un intérêt commun à sauvegarder la stabilité et la sécurité.

Nous sommes conscients du privilège d'être dans la salle de l'Assemblée générale en tant que Membre à

part entière, en dépit de notre faible population et de la dimension modeste de l'économie et de la superficie de notre pays, mais j'aime à penser que nous avons bien gagné notre place.

Tuvalu s'est embarqué dans un nouveau voyage. Notre entrée à l'ONU est un message d'espoir pour notre peuple. Nous sommes persuadés que l'ONU saura guider habilement notre voyage à travers des eaux peu familières afin que nous puissions réaliser nos objectifs et nos espérances. Que Dieu veuille sur notre voyage. Que Dieu bénisse les Nations Unies et qu'il bénisse les rêves et les espoirs de Tuvalu. Tuvalu est pour Dieu et Dieu est pour Tuvalu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de Tuvalu de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Ionatana, Premier Ministre de Tuvalu, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Barbade, S. E. Mlle June Yvonne Clarke, qui va prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

**Mlle Clarke** (Barbade) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de l'ouverture de la cinquante-cinquième session. Au moment même où je saisis cette occasion pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, alors que vous prenez les rênes de la direction de cette Assemblée, je dois aussi m'excuser d'être arrivée en retard. Malheureusement, cela est dû aux importantes mesures de sécurité actuellement prises, qui m'ont forcée à aller d'une porte à l'autre sur le long chemin qui mène à cette salle. Je vous prie donc d'accepter mes excuses.

La délégation de la Barbade, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a l'honneur de féliciter Tuvalu et de lui souhaiter la bienvenue à l'occasion de son admission au sein de la famille des nations, l'Organisation des Nations Unies. Il est sans doute approprié que la Barbade préside le GRULAC en cette occasion illustre, à la veille de l'Assemblée du millénaire en cette année 2000, et qu'elle ait l'insigne honneur de souhaiter la bienvenue à un autre petit État insulaire au sein de la communauté

internationale, car le GRULAC a rempli son quota de petits États insulaires en développement. Parmi toutes les nombreuses nations, grandes et petites, puissantes et faibles, rassemblées pour introduire l'Organisation des Nations Unies dans le XXI<sup>e</sup> siècle, l'entrée de Tuvalu à l'ONU nous rappelle le rôle que l'Organisation doit continuer de jouer au cours du nouveau millénaire, en ce qui concerne la protection des États vulnérables du monde et des peuples vulnérables du monde.

Nous, les États membres du GRULAC, connaissons très bien l'histoire de Tuvalu, qui a émergé du colonialisme, comme beaucoup de nos États membres – certains dans un passé lointain, d'autres dans un passé moins lointain et d'autres encore tout récemment. La géographie de Tuvalu nous apprend qu'une des nations les plus petites et des plus riches en ressources du monde, avec 10 000 habitants et une superficie terrestre totale de 26 kilomètres carrés, qui possède l'étonnante superficie de 1,3 million de kilomètres carrés d'océan, est un endroit remarquable. L'histoire révèle que c'est un État indépendant depuis 1978 et un membre de l'ancien Commonwealth britannique. Ainsi, Tuvalu a en commun avec les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui sont les plus petits membres du GRULAC, un patrimoine colonial analogue.

Au moment où ce petit État insulaire en développement entre dans la famille des Nations Unies, il est une monarchie dotée d'une Constitution démocratique, avec un Parlement de 12 membres élus tous les cinq ans au suffrage universel. Comme d'autres petits États insulaires, il doit faire face aux problèmes de la création d'une croissance soutenue, du maintien d'une bonne gouvernance et de la protection de sa souveraineté dans la nouvelle économie mondialisée.

À l'ONU, nous avons vu la nation de Tuvalu émerger de son sort indéci en tant que peuple oublié des îles Gilbert et Ellice. Même avec des ressources réduites, l'esprit d'indépendance de Tuvalu ne saurait être nié. Après le référendum de 1979, la population de l'île Ellice a voté à une majorité écrasante pour se séparer de celle des îles Gilbert. Cette séparation a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 1978, et Tuvalu est devenu indépendant.

Le petit État insulaire en développement, Tuvalu, est devenu Membre de l'ONU à un moment particulièrement important dans l'histoire de l'Organisation. Au cours de cette historique Assemblée du millénaire, les

Membres de cette communauté mondiale chercheront à rendre les buts et l'activité de l'ONU plus pertinents pour ses Membres en ces temps de mutation rapide. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont énormes, et la participation de Tuvalu, en tant que l'un des plus petits Membres de la famille des Nations Unies, nous rappelle vivement qu'aujourd'hui les buts de la Charte des Nations Unies demeurent tout à fait pertinents.

Au nom des États membres du GRULAC, ma délégation a le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Tuvalu dans notre famille des nations. Nous croyons,

comme l'a noté le Conseil de sécurité en février de cette année, que Tuvalu honorera son engagement de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies et de s'acquitter de toutes les obligations qui y figurent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à annoncer que le drapeau de Tuvalu sera levé au cours d'une cérémonie qui se déroulera en face de l'entrée des délégués immédiatement après la levée de la deuxième séance plénière cet après-midi.

*La séance est levée à 16 h 25.*